



AVIS PUBLIC
Demande de dérogation mineure
2024-6004

Prenez note que, lors de la séance ordinaire du 4 octobre, à 19 h 30, à la salle du conseil sise au 544, chemin du Tour-du-Lac, le Conseil se prononcera sur la demande de la dérogation mineure suivante qui a été reportée lors de la séance du 6 septembre dernier.

Demande 2024-6004 : 1261, chemin Tour-du-Lac- zone 11-V

La demande de dérogation mineure vise à permettre l'implantation de l'agrandissement d'un bâtiment principal en cour latérale du côté nord. L'agrandissement portera les marges à 1,71 mètre de la marge de recul latérale plutôt qu'à 3 mètres et d'une marge d'une largeur de 0,81 mètre incluant l'escalier.

Cette implantation contrevient à la disposition contenue à la grille des spécifications pour la zone 11-V annexé au Règlement de zonage U-22, qui fixe la marge de recul latérale applicable à un bâtiment principal à un minimum de 3 mètres.

Toute personne qui aimerait se faire entendre relativement à cette demande doit faire parvenir ses commentaires par écrit à :

Madame Jade St-Amour
Directrice générale et greffière-trésorière adjointe
544, chemin du Tour-du-Lac
Lac-Simon (Québec) J0V 1E0
Courriel : dga@lac-simon.net

Les commentaires écrits doivent être reçus au plus tard le 4 octobre 19 h 30. Toute personne intéressée peut également se faire entendre lors de la séance du Conseil.

Donné ce 17 septembre 2024
À Lac-Simon

Marie-Pier Lalonde Girard
Directrice générale et greffière-trésorière